

Concurrence—Bill

Voici le troisième sujet d'inquiétude du ministre:

Il se peut que la Ligue nationale de football, et même d'autres ligues, établissent des concessions sur le marché canadien, affaiblissant d'autant la situation de la Ligue canadienne de football.

Voici la réponse des Northmen:

Il est vrai que d'autres ligues pourraient établir des concessions sur le marché canadien. Nous estimons qu'il appartient aux amateurs canadiens de décider quelle sorte de football ils veulent voir. Quoi qu'il en soit, si le gouvernement est décidé à limiter le choix des amateurs, il pourrait, s'il en a le pouvoir, légiférer afin d'interdire l'accès au Canada des autres ligues. En raison des assurances que, avons-nous dit, nous sommes prêts à donner, il n'y a pas lieu de rendre la loi rétroactive de façon qu'elle s'applique aux Northmen.

Que l'on sache bien que nous ne sommes pas en faveur de la présentation de cette mesure législative. C'est l'amateur canadien qui, selon nous, devrait pouvoir choisir le genre et la qualité de football qu'il préfère. Si toutefois la décision du gouvernement est arrêtée, il n'y a pas lieu de rendre la loi rétroactive de façon que les Northmen soient visés par cette mesure, surtout que les Northmen avaient déjà dépensé beaucoup d'argent bien avant que le gouvernement n'annonce sa politique à cet égard.

Monsieur l'Orateur, il est évident que les arguments du ministre ne tiennent pas à la lumière de ces garanties. Même le commissaire de la CFL a reconnu publiquement que la Ligue canadienne de football peut facilement soutenir la concurrence de la WFL à Toronto. En vertu de l'article 32.3b) proposé de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, la première accusation devrait être dirigée contre le gouvernement fédéral lui-même. Qu'on me permette de citer cet article:

32.3b) pour limiter déraisonnablement la possibilité qu'a une autre personne de négocier avec l'équipe ou le club de son choix dans une ligue d'amateurs ou de professionnels et, si l'accord est conclu, de jouer pour cette équipe ou ce club

est coupable d'un acte criminel et passible, sur déclaration de culpabilité, d'un emprisonnement de deux ans.

Quant à moi, je ne souhaite même pas que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social soit emprisonné pendant deux ans. Mais où se situe le gouvernement fédéral dans le cas d'un joueur qui a signé un contrat avec la WFL, une personne morale, et où se situe un joueur à qui on refuse sans justification plus tard de jouer pour l'équipe de son choix. Je voudrais que le ministre soit à la Chambre maintenant. Il pourrait peut-être répondre à cette question, mais j'en doute, car il n'a répondu qu'à un très petit nombre de questions.

Je le répète, qu'est-ce qui serait plus grotesque que d'accuser le gouvernement aux termes du bill qu'il présente lui-même? Si le gouvernement veut s'intéresser au sport professionnel, comme la mesure législative proposée le laisse entendre, il faudrait faire de celle-ci une loi cadre et non seulement une mesure provisoire sans unité de conception comme cet article du bill. Si le ministre présente une mesure tendant à empêcher la Ligue mondiale de football de s'installer à Toronto, je ferai de mon mieux pour faire rejeter le bill. Je vais essayer de persuader mes collègues et tous les autres députés raisonnables de se prononcer contre une proposition aussi ridicule. Ce qui aurait dû être le principal objectif de ce genre de mesure a, à un moment donné, été écarté. Comme je l'ai signalé à maintes reprises, notre principale préoccupation devrait être la jeunesse de notre pays.

[M. Jelinek.]

Apparemment, cet article du bill vise en premier lieu le hockey, le principal sport de participation au Canada. Mais l'histoire prouvera que la NHL a été l'organisme qui a le plus contribué à la croissance du hockey amateur au Canada. Sur le plan financier, par exemple, la ligue a versé une contribution de plus d'un million de dollars par an pour l'expansion du hockey au Canada, à même les recettes de ses équipes tant américaines que canadiennes. Cela se fait sous forme de versements à l'Association canadienne de hockey amateur; on lui donne \$10,000 par joueur transféré dans un club de la Ligue nationale, après le transfert, \$7,000 pour le joueur transféré dans un club-ferme de la Ligue nationale, et \$3,000 pour le joueur qui ne réussit pas à jouer dans la Ligue nationale ni pour la ligue mineure, même s'il a été transféré par la ligue. En outre, la LNH verse une somme de plusieurs centaines de milliers de dollars à l'ACHA qui est partagée entre l'Association et le club canadien chargé de la formation des joueurs.

Si j'expose cette situation, c'est parce que la nouvelle ligue de hockey, L'AMH qui est venue au Canada des États-Unis sans intervention aucune du gouvernement fédéral, ne procure aucune aide de cette nature aux jeunes Canadiens. Je me demande où étaient le ministre et les autres membres du gouvernement lorsque l'Association mondiale de hockey a envahi le Canada? Que faisait le ministre, lorsque cette ligue a commencé à recruter des joueurs engagés par la LNH, ligue qui vient en aide aux athlètes amateurs. Mais ce n'est pas tout. L'AMH a ignoré des règles depuis longtemps bien établies voulant qu'on n'engage pas des joueurs de moins de vingt ans, car cela met en péril le hockey amateur junior au Canada et nuit à la seule organisation qui ait contribué de façon significative au hockey amateur chez nous. Cela dit, il ne fait pas de doute qu'il s'agit surtout ici de John Bassett Jr., non pas des sports en général.

● (1650)

Où se trouvait le gouvernement fédéral lorsque l'Association mondiale de hockey est entrée sur la scène sportive au Canada? Où était cet intérêt envers l'amélioration des possibilités offertes à la jeunesse? Pourquoi le gouvernement a-t-il négligé de prévoir des garanties et de l'encouragement à l'Association canadienne de hockey amateur? Pourquoi ne propose-t-il pas de changement au hockey alors qu'il a choisi le football comme cible de son intervention? Le gouvernement n'aurait-il pas dû prendre fermement position pour protéger ce sport bien avant qu'on envisage même de créer la ligue mondiale de football? Des sauvegardes s'imposent certes pour que nos équipes amateurs junior demeurent viables.

À propos de la protection des autres sports, le gouvernement ne devrait-il pas songer à percevoir, pour le perfectionnement des amateurs, des revenus d'organisations étrangères comme celles des spectacles professionnels sur glace—et je veux parler particulièrement de troupes américaines—qui continuent de nous enlever nos meilleurs talents sans contribuer aux associations canadiennes d'amateurs, lesquelles ont consacré leur temps et leur argent à la formation de ces athlètes? J'invite le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Gray) et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à décider entre eux laquelle de leurs opinions diamétralement opposées est vraiment la politique du parti.